



# FÉDÉRATION NATIONALE des ASSOCIATIONS de SOUS-OFFICIERS de RÉSERVE INTERARMÉES

*Membre fondateur de la Confédération interalliée des sous-officiers de réserve  
Partenaire de réserve citoyenne par arrêté du 4 octobre 2019  
Partenaire du Secrétariat Général de la Garde Nationale  
Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot - GR 157*

Le mardi 10 octobre 2023

Mont de Marsan

Le Président Fédéral

## COMMUNIQUÉ

Chers camarades présidents d'associations de sous-officiers de réserve,

Chers camarades sous-officiers et officiers marinier de réserve,

Chers présidents d'associations alliées,

Chers membres des associations de sous-officiers de réserve,

Un grand chapitre se tourne, en ce début du mois d'octobre 2023, et je m'en félicite au nom de la Fédération Nationale des Associations de Sous-Officiers de Réserve.

Notre honneur est rétabli. L'ancien président a été reconnu coupable du délit d'abus de confiance.

Depuis plus de trois années, notre Fédération a vécu des heures sombres, qui auraient pu lui être fatales.

Nous avons été collectivement dupés, volés, et les valeurs des sous-officiers ont été allègrement violées, par un président sans scrupules.

Le 28 novembre dernier, j'ai pu reformer un bureau fédéral, et nous avons repris une activité, grâce à l'aide formidable de l'Union Nationale des Combattants (UNC), qui a fait preuve d'un esprit de camaraderie sans précédent, nous permettant de réimplanter notre siège, et nos archives, au cœur de Paris. A cet égard, je remercie le Président de l'UNC, le Général (2S) Hervé LONGUET, et son directeur administratif, Monsieur Xavier PONS.

La semaine dernière, le 29 septembre 2023, le bureau fédéral croisait P. COGAN devant le tribunal correctionnel de Bobigny, devant lequel l'ancien président comparaisait pour avoir détourné, sans vergogne, l'argent de la Fédération, et fait subir des pressions inqualifiables à ceux qui tentaient de le démasquer.

Je souligne l'implication forte des Unions Régionales de Sous-Officiers de Réserve (URASOR) des zones Ouest, et Sud-Ouest, sans qui le financement du procès n'aurait pu avoir lieu.

Le tribunal correctionnel de Bobigny a reconnu P. COGAN coupable du délit d'abus de confiance et l'a condamné aux peines suivantes,

Sur le plan pénal, Monsieur COGAN a été reconnu coupable d'avoir détourné au préjudice de la FNASOR la somme de 90.420,50 €.

1. Il a été condamné aux peines suivantes :
  1. 18 mois de prison avec sursis ;
  2. 2 ans d'inéligibilité ; et
  3. 15.000 € d'amende.

Sur le plan civil :

1. La FNASOR a été admise en sa constitution de partie civile et Monsieur COGAN a été condamné à lui payer les sommes suivantes :
  1. 90.420,50 € au titre des sommes détournées ;
  2. 103.547 € au titre de la perte d'adhérents ;
  3. 10.000 € au titre du préjudice moral causé à la FNASOR ; et
  4. 5.000 € au titre de ses frais d'avocat.
  
2. Messieurs CHEVALLIER, GRANGES, HUBERT, MATHEY, RABIER et WEBER ont été admis en leur constitution de partie civile et Monsieur COGAN a été condamné à leur payer les sommes suivantes :
  1. 5.000 € chacun à Messieurs CHEVALLIER, HUBERT et RABIER au titre du préjudice moral qui leur a été causé du fait de leur renvoi de la FNASOR après convocation devant un conseil de discipline irrégulier ;
  2. 3.000 € chacun à Messieurs GRANGES, MATHEY et WEBER au titre du préjudice moral qui leur a été causé du fait de leur mise à l'écart de toute responsabilité au sein de la FNASOR ;
  3. 1.500 € chacun à Messieurs CHEVALLIER, GRANGES, HUBERT, MATHEY, RABIER et WEBER au titre de leurs frais d'avocat

A toutes fins utiles, il convient de rappeler qu'en raison des règles de prescription, le tribunal correctionnel a été contraint de se limiter à l'analyse des faits postérieurs au 24 décembre 2015.

Il est également précisé que le tribunal a fait droit à l'ensemble de nos demandes s'agissant :

- De l'évaluation du préjudice moral causé à la FNASOR ;
- De l'évaluation du préjudice économique résultant de la perte d'adhérents pour l'année 2022 ;
- De l'évaluation du préjudice moral causé aux personnes physiques.

Ce procès clôt un chapitre de la vie de notre fédération, née en 1932, qui aurait pourtant pu disparaître, tant les manœuvres et dissimulations ont été nombreuses.

Ceux qui soutenaient P.COCHAN ne font plus partie de la FNASOR. Ils ont réussi à convaincre certains de leurs présidents locaux que cette histoire était une querelle interne d'administrateurs, et ont tenté de recréer un mouvement tiers, concurrent à la FNASOR. D'autres ont laissé entendre que la FNASOR avaient été dissoute. Je laisse aux uns et aux autres le soin de qualifier cette attitude de détourner le regard, puis de s'en aller, lorsque des camarades sont pris dans une nasse.

Il est heureux que les URASOR Ouest et Sud-Ouest ne se soient pas laissés duper. Je salue leur action et la prise de responsabilité de leurs dirigeants, Georges HUBERT et Philippe GRANGES.

Par ailleurs, nous invitons les administrateurs de la FNASOR de 2020 ayant choisi de **ne pas réagir** devant les fraudes avérées, et à tous ceux qui ont « laissé faire », à se regarder désormais dans un

miroir, et rendre des comptes à leurs administrés, qu'ils ont éhontément trompés, alors même que l'action judiciaire était déjà lancée.

Je salue l'action déterminante des deux lanceurs d'alertes, Pascal WEBER et Adrien CHEVALLIER, sans qui nous n'aurions jamais pu apporter la lumière sur la fraude massive qui était commise depuis de nombreuses années. Leur signalement a été, en mois d'un mois, transmis au major général des Armées, au major général de la Gendarmerie Nationale, et à la secrétaire générale de la Garde Nationale, qui ont conjointement avisé l'autorité judiciaire, au vu de la gravité des faits, puisque des subventions publiques étaient en jeu.

Ces lanceurs d'alerte ont fait les frais, depuis plus 3 ans, de propos calomnieux totalement indignes pour ceux les proférant, de tentatives d'éviction, de convocations à des conseils de disciplines partiels, de tentatives d'intimidation...

Je tiens à saluer le premier des lanceurs d'alerte, Monsieur Jean-Claude RABIER, ancien membre du bureau de l'URASOR Sud-Est, qui, dès 2017, avait remarqué des fraudes manifestes dans les transcriptions des procès-verbaux des AG...il fut le premier convoqué devant un conseil de discipline et évincé sans avoir pu apporter de contradiction.

Le travail conjoint de ces lanceurs d'alertes de tous âges, et de toutes les armées, a finalement permis de révéler la fraude, d'obtenir la condamnation de son auteur, et de permettre à la FNASOR d'obtenir la réparation des sommes détournées par temps non couvert par la prescription.

Aujourd'hui, le temps de la reconstruction apaisée est venu.

Nous allons reformer la FNASOR d'avant P. COGAN : un temps où les initiatives des associations locales étaient soutenues par la fédération.

La communication sur les réseaux sociaux a été rétablie, et une équipe de jeunes réservistes opérationnels est désormais mobilisée dans les instances de représentation du ministère des Armées.

Une Assemblée Générale sera prochainement convoquée et de nouveaux statuts, non altérés, soumis aux votants.

Nous inviterons les ASOR qui souhaitent y participer à se faire connaître, quelles qu'aient été les décisions prises par les Unions régionales désormais dissoutes. Les ASOR sont autonomes et totalement libres de leurs actions.

Vous êtes tous les bienvenus pour continuer d'écrire le futur de la FNASOR avec nous

Je forme le vœu que nos actions puissent retrouver le niveau du début des années 2000.

Le bureau et moi-même restons à votre disposition sur [servir.fnasor@gmail.com](mailto:servir.fnasor@gmail.com)

Cordialement

Major (R) David JOSIEN

Président Fédéral

